



Flash Info

P1 EDITO

P2-3 CHANTIERS

- Concert inaugural de l'orgue
- Rénovation de l'éclairage de la façade du château
- Aménagement du 1er étage de la mairie
- Des surprises dans les vieux murs

P4 VOIRIE

- Erosion et effondrement des berges de la Besbre
- Rue Bathier : fin des travaux

P5 ESPACE URBAIN

- Stationnement du cimetière
- Revitalisation du centre-bourg
- Révision du PLUI

P6-7 VILLE & VOUS

- Nouveaux parcours d'orientation
- Cinépalace
- Mise en place des réunions de quartier
- Une naissance / un arbre

P8 AU QUOTIDIEN

- Cuisine commune
- SPRAD : en quelques chiffres
- Badge d'accès déchetterie



EDITO

Madame, Monsieur,

À l'entrée de l'automne, Lapalisse s'est encore illustrée avec la 8^{ème} édition de l'embouteillage qui fut un nouveau succès.

Organisé conjointement avec la communauté de communes, plus de 200 bénévoles et de nombreuses associations, cette manifestation se positionne comme le fer de lance de toutes les reconstitutions qui existent aujourd'hui en France. Les retombées économiques, tant attendues, ont redonné du souffle aux commerces ainsi qu'aux associations qui en avaient été privées en 2020.

Notre commune étant retenue dans le cadre des dispositifs « requalification du centre bourg » du Conseil Départemental et « Petites Villes de demain » par l'Etat, nous nous engageons dans une réflexion à long terme sur le bâti du centre ville et l'amélioration du cadre de vie. Ces dispositifs donnent lieu à des subventions aussi bien pour les propriétaires occupants que pour les propriétaires bailleurs. Nous aurons l'occasion d'échanger sur ces sujets lors des réunions de quartiers mises en place dès cette fin d'année.

Après de longues démarches administratives nous avons enfin pu acquérir une parcelle de terrain permettant l'aménagement d'un parking sécurisé au cimetière. Grâce à une famille que je remercie tout particulièrement, un échange de concessions a permis d'ouvrir le mur côté sud, donnant un accès direct avec ce nouvel espace de stationnement.

D'autres aménagements seront réalisés au cours de l'année prochaine, rendant de plus en plus attractive notre commune, pour l'agrément des habitats et l'accueil de nouveaux arrivants.

Vous souhaitant une bonne lecture, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments dévoués et les meilleurs au service de notre commune.

Jacques de CHABANNES

*Maire de Lapalisse
Président de la Communauté de Communes
Conseiller départemental de l'Allier*

En route pour des fêtes de fin d'année lumineuses

Le mois de décembre est toujours une période festive où notre commune s'habille de lumières.

Pour l'année 2020, même si le budget alloué était moins important compte tenu de la crise sanitaire, les illuminations et les décorations avaient été au rendez-vous : des guirlandes lumineuses avaient été ajoutées rue du Commerce, avenue Charles de Gaulle et sur les arbres de la place Leclerc.

Les services techniques, secondés par l'élue en charge des décorations de Noël, avaient œuvré pour créer un décor de montagne (côté maison de la presse) et fabriquer des figurines en bois, notamment pour la place de la République.

Cette année, leur attention se porte sur le haut de la ville avec la création d'une nouvelle scénette : maison du père Noël avec le père Noël, bonhomme de neige et lutins en pleine bataille de boules de neige. Dans les parterres aux abords de la mairie, d'autres figurines d'animaux, fabriqués par leur soin, viendront compléter ce charmant tableau de Noël.

Autre nouveauté : la projection dynamique d'images sur le pignon du moulin de la ville, aux couleurs bleue et blanche, en accord avec les illuminations de la ville.

Personnages animés, lutins, père Noël, mère Noël, rennes, ...et lumières : un monde plein de magie pour ravir les petits aussi bien que les grands !



Concert inaugural de l'orgue restauré

Après de longs mois de restauration, l'orgue Paul Férat de l'église Saint Jean-Baptiste a enfin retrouvé toute sa splendeur en ce dimanche 12 septembre pour un concert inaugural, conduit par Alexis DROY organiste titulaire à la cathédrale de Moulins, avec la participation du chœur de femmes « Voce Umana ».

Les nombreux tuyaux ont à nouveau vibré après avoir été totalement démontés par la factrice d'orgue Léa Malvy qui a opéré sur cet instrument classé monument historique. Il lui a fallu « jongler » entre les contraintes sanitaires liées à l'épidémie, les aléas climatiques et les difficultés de restauration liées aux précédentes interventions.

Néanmoins, le public venu nombreux ce dimanche a pu apprécier la qualité du travail accompli et écouter des œuvres aussi bien classiques, que religieuses ou contemporaines.

En quelques chiffres ...

La restauration de l'orgue (étude préalable, maîtrise d'œuvre, restauration, éclairage, publication) aura coûté **104 848,82 € HT**, financée par :

⇒ Etat	49 653,00 € HT
⇒ Département de l'ALLIER	28 608,47 € HT
⇒ Autofinancement commune	22 137,35 € HT
⇒ Fondation Crédit Agricole	4 000,00 € HT
⇒ Dons	450,00 € HT

Merci à la caisse locale du Crédit Agricole Centre-France qui a accordé une subvention à ce chantier ainsi qu'aux 6 généreux donateurs lapalissois qui ont participé au financement de cette restauration en y apportant leur contribution, ils se reconnaîtront.



Les projets se poursuivent dans l'objectif de rationaliser les coûts

Une façade toute en lumière et toute en maîtrise de consommation d'énergie



Chaque soir, l'illumination de la façade ouest du château (côté ville), point phare pour ceux qui traversent notre ville, est assurée par la collectivité.

Récemment, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE 03) a lancé un programme pour améliorer la qualité de l'éclairage des monuments, engageant une participation financière et la réalisation des travaux.

Notre commune a pu en bénéficier et les projecteurs ont été changés à l'automne.

Ces éclairages, nouvelle génération, avec utilisation de LED, vont permettre de réduire considérablement non seulement les factures d'électricité, mais aussi les frais de maintenance, les LED étant moins consommatrices en énergie et ayant une durée de vie plus longue.

Aménagement du premier étage de la mairie et redéploiement des services

Le premier étage de la mairie de Lapalisse est actuellement en travaux. Tout cet espace, occupé au préalable par les archives et une salle de réunions, est ré-agencé afin d'accueillir les bureaux de la communauté de communes, situés actuellement dans le bâtiment de la mairie, côté boulevard de l'Hôtel de Ville.

L'installation d'un ascenseur est prévue pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'ancienne salle des fêtes. Les sanitaires seront également mis aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Le coût total des travaux s'élève à 460.443 €, avec une subvention de 166.177 € de l'état et une de 133.704 € du département.

Le chantier a commencé début septembre. Les services du rez-de-chaussée ont dû déménager afin d'éviter les fortes nuisances sonores dues à une première phase des travaux très bruyante.

L'accueil habituel de la mairie et de la communauté de communes reprendra début novembre.

Les travaux de finition se poursuivront avec une fin de chantier prévue début 2022.

L'espace de la communauté de communes, côté boulevard de l'Hôtel de Ville, ainsi libéré, sera rattaché à la Maison France Services.



Les vieux murs peuvent réserver parfois bien des surprises !



Quelle n'a pas été la stupéfaction des ouvriers en charge des travaux du 1^{er} étage qui, au détour d'un percement de mur, ont découvert un lot d'anciens journaux datant de 1872 ! L'histoire ne dit pas pourquoi ces hebdomadaires se sont retrouvés emprisonnés là.

Il s'agit d'un journal dénommé « La Semaine de Cusset et de Vichy » : journal littéraire, administratif, agricole et judiciaire paraissant le samedi de chaque semaine entre 1843 et 1929.

Ces documents rejoindront prochainement le service des archives départementales afin de poursuivre leur conservation.

Une voirie sous surveillance et en constante rénovation

Erosion et effondrement des berges de la Besbre

Suite à la dernière inondation de janvier 2021, différents secteurs de la Besbre posent soucis.

- Extrémité Sud du camping : l'écluse a été emportée et une longue section de la berge s'est effondrée créant ainsi un risque important d'inondation du camping et des terrains environnants.
- Quai de Besbre : le cheminement de 60cm de large, permettant l'entretien du pied du mur de soutènement par les agents des services techniques, a disparu. Les fondations du mur s'en trouvent ainsi érodées et menacées. Quant au talus, en face, côté de l'esplanade du Maréchal, il s'est affaissé et glisse doucement vers le lit de la rivière.
- Rue de la prairie : un mur de soutènement proche de la voirie est fortement fragilisé.

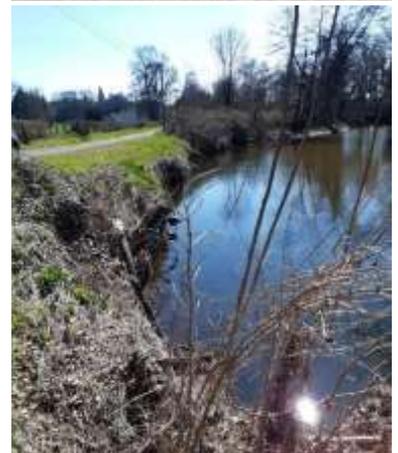
De nombreux arbres échoués dans l'eau ont fortement contribué à l'accélération de l'érosion des berges.

Il convient donc de rappeler aux propriétaires riverains leurs obligations d'entretien du cours d'eau, avec enlèvement d'embâcles, de débris divers et d'atterrissements (article L215-14 du code de l'environnement). Leur vigilance est primordiale pour le maintien de l'écoulement naturel des eaux. Pour toute intervention de leur part, et afin de respecter la Loi sur l'eau et le code de l'environnement, ils ne doivent pas hésiter à se rapprocher de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier (DDT), service police de l'eau .

De son côté, pour répondre à ses obligations, la municipalité a engagé, sur les secteurs à risque lui incombant, des visites de terrain avec la DDT. Des conseils ont été sollicités auprès de bureau d'études et d'entreprises spécialisées pour établir différentes actions : enlèvement des embâcles, consolidation ou reformation de berges.

Un budget a été sollicité pour une étude de faisabilité et des travaux prévus pour 2022.

Pour information, la Besbre figure désormais parmi les cours d'eau surveillés par l'Etat et une révision du P.P.R.i. (Plan de Prévention du Risque d'inondation) est en cours.



La rue Marcel Bathier se refait une beauté

Les travaux de réaménagement de la rue Marcel Bathier se seront étalés dans le temps.

La première phase a débuté fin 2020 avec l'intervention du SDE 03 (Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier) pour restaurer l'éclairage public. Les fils aériens ont tous été supprimés avec l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications.

S'en est suivie alors la seconde phase, le 25 mai 2021, avec les travaux de voiries. Pendant cinq semaines la couche de roulage de la chaussée a été reprise et les trottoirs ont été refaits, les rendant conformes aux normes d'accessibilité aux PMR.

Le coût des travaux s'est élevé à 132.995 €.

Repenser les espaces et prévoir l'urbanisme de demain

Aménagement d'une aire de stationnement au cimetière

Depuis plusieurs années déjà, la municipalité s'est engagée dans un projet de création d'une aire de stationnement au cimetière de Lapalisse.

Actuellement les véhicules, stationnés sur les trottoirs lors des cérémonies religieuses, perturbent la circulation routière et sont source d'insécurité pour les piétons.

Aussi pour le bien de tous, la commune a recherché à acquérir le terrain jouxtant le cimetière (côté

des serres de Monsieur Gintrac). Une parcelle étant « bien sans maître », c'est-à-dire sans propriétaire, il a fallu lancer une longue procédure afin de se rendre propriétaire. Ainsi, en avril 2021, la maîtrise foncière totale du terrain était actée.

Dernièrement la zone a été entièrement nivelée créant une plateforme brute prête à accueillir les visiteurs de la Toussaint. Un accès direct au cimetière a également été créé dans le mur d'enceinte.

Les travaux d'aménagement du terrain, avec le souci de la collecte des eaux de surface, accompagné d'une partie goudronnée, se feront par la suite.

Revitalisation du centre-bourg : un point sur l'étude en cours

Comme évoqué dans les colonnes du dernier Flash'info, une étude ayant pour objectif d'établir un plan d'action pour la revitalisation du centre bourg de notre commune est en cours.

Lors de la dernière réunion du comité de pilotage le 9 juillet, l'Atelier de Montrottier, cabinet retenu pour mener à bien ce projet, a présenté le rendu de son travail mené depuis plusieurs mois. Un « Plan guide » énumérant toutes les actions qui pourraient être menées a été présenté, ainsi que les différents secteurs (îlots) où une intervention pourrait être conduite. 3 grands axes ont été retenus :

- **Image de la ville** : rénovation des façades, maîtrise esthétique des entrées de ville, attrait commercial
- **Développement d'une ville « parc »** : requalification des espaces publics, réaménagement de certaines rues, développement des modes doux
- **Evolution de l'habitat** : valorisation de l'offre de logements existants en centre-ville, en encourageant sa réhabilitation, sa reconversion

Sur ce dernier axe, le cabinet travaille actuellement sur des propositions concrètes de réhabilitation (esquisses, coûts, montage financier) sur 3 bâtiments ciblés en centre-ville et quai de Besbre.

Nous reviendrons prochainement vers vous par de multiples moyens (réunions, exposition, presse) afin de vous faire un retour sur ce dossier important pour notre territoire.



Lancement de la révision du PLUI

Les 14 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse se sont engagées dans l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce document stratégique doit fixer le cap du développement du territoire d'ici à 2035 et traduire de façon réglementaire le projet de territoire en termes d'aménagement.

Première étape vers le projet, les élus participent actuellement à l'élaboration du diagnostic du territoire au

travers de temps d'échange collectifs (visite du territoire en bus, ateliers) et communaux (entretiens en commune...). Ces temps d'échanges doivent permettre à chacun de contribuer au débat et de valider les constats partagés. Cette première phase devrait s'achever au premier trimestre de l'année 2022.

Outre les outils mis en place pour tenir les citoyens au courant tout au long de la procédure (mise à jour du site internet : www.cc-paysdelapalisse.fr, articles de presse ou exposition), les habitants sont invités à contribuer activement au projet : soit par écrit au sein des registres mis à disposition dans les communes et au siège de la communauté de communes ou par mail à l'adresse contact@cc-paysdelapalisse.fr, soit lors des temps d'échanges prévus (réunions publiques, etc.).

De nouvelles activités culturelles sur notre territoire

Sportifs ou promeneurs, venez découvrir de nouveaux parcours d'orientation à Lapalisse, qui font travailler les jambes et la tête !



Les amateurs de course d'orientation peuvent compter dorénavant sur deux nouveaux terrains de jeux : le parc floral et la plaine scolaire, cette dernière étant utilisée par les professeurs d'EPS du collège. Deux parcours qui avaient déjà été cartographiés en 2010 et qui ont été remis au goût du jour.

Comment se pratique la course d'orientation ?

La course d'orientation est une course de rapidité, sur un parcours matérialisé par des points de contrôle appelés « balises », sur lesquelles se trouvent des codes. Le pratiquant doit repérer les balises sur un plan et s'y diriger le plus rapidement possible. Il se déplace ainsi de balise en balise, selon l'ordre de numérotation figurant sur le plan.

Un « Parcours d'orientation patrimonial » pour découvrir le centre bourg autrement...

L'Office du Tourisme propose également un parcours d'orientation pour découvrir le patrimoine de notre commune. Il met à disposition un dépliant contenant un plan de la ville et des questions sur le patrimoine local.

A l'aide d'une carte, vous pouvez vous déplacer dans la ville, pour découvrir les balises installées à proximité d'éléments remarquables. Sur chaque balise, un code est indiqué, et une pince vous permet de poinçonner votre carte au fil du parcours. Le parcours patrimoine est de niveau facile et peut être réalisé en famille. Sa distance est de 2,5 km, pour une durée d'environ une heure. Onze balises sont à découvrir tout au long du parcours.

Cette nouvelle offre permet de mettre en valeur les belles demeures de la commune et d'attirer de nombreux touristes dans son centre. Elle est un atout de plus dans le projet de revitalisation du centre bourg mené par la municipalité.

L'Office du Tourisme de Lapalisse s'est attaché les services de la Ligue AUvergne- Rhône- Alpes (AURA) de course d'orientation pour penser les parcours et installer le réseau de balises pour la compétition et le loisir. Avec l'inscription de ces parcours permanents d'orientation au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires le 29 septembre dernier, ces équipements sont subventionnés par le Conseil Départemental (50% pour l'installation, 30% pour l'entretien).



CinéPalice fait son cinéma !

Mercredi 29 septembre a eu lieu la première projection par la nouvelle association CINÉPALICE à la salle de la Grenette. Pour l'occasion la cinquantaine de spectateurs a pu assister à la projection du film « Kaamelott 1er volet » lors des deux séances organisées.

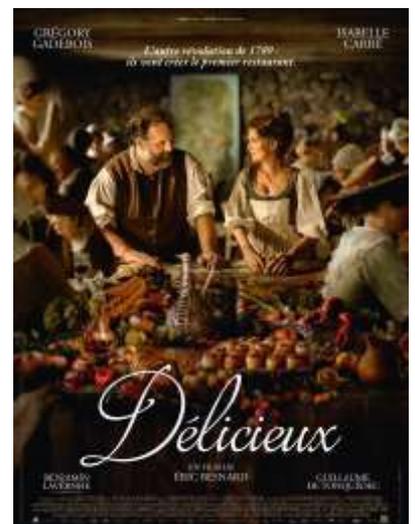
Cette association, ayant pour but de proposer des projections de films récents (moins de 5 semaines) avec des tarifs attractifs, programme un film par mois, avec 2 séances.

Amateurs et amatrices de films, venez soutenir le travail des bénévoles de l'association CinéPalice et profitez de chacune de leurs projections à venir .

Dépliants disponibles gratuitement à l'Office du tourisme

www.lapalisse-tourisme.com / www.ville-lapalisse.fr

Office du tourisme du Pays de Lapalisse : 04 70 99 08 39

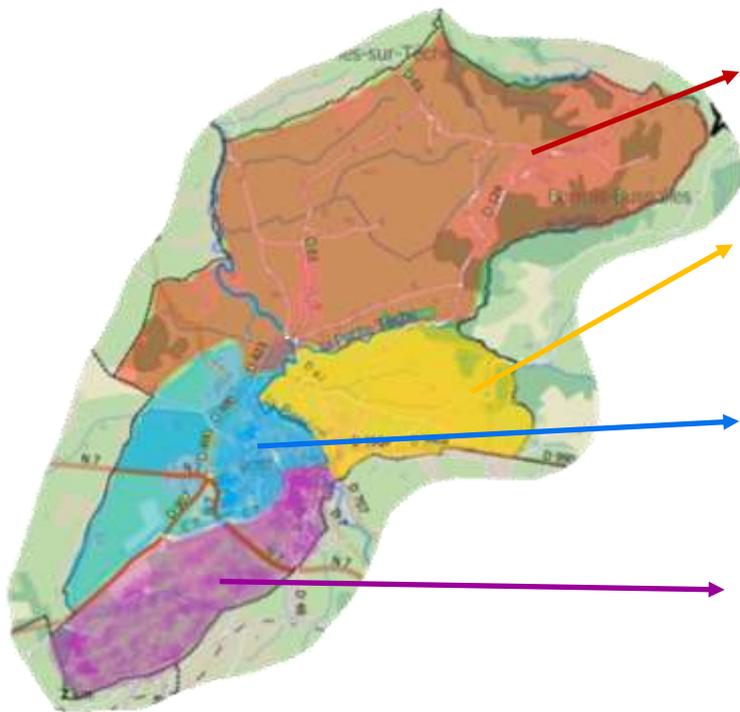


A votre écoute au cœur de vos quartiers

Mise en place des réunions de quartiers : pour être plus proche de vous

Notre commune s'étend sur plus de 33 km² et présente aussi bien des paysages urbains que de vastes campagnes. Les attentes de chaque concitoyen peuvent être différentes selon que l'on réside en centre-bourg ou dans un lieu-dit excentré. Vos élus sont issus de cette diversité, pour autant, certaines problématiques ou attentes peuvent leur échapper, malgré toute la bienveillance déployée.

Aussi, et comme il l'avait été formulé lors du dernier scrutin municipal, des réunions de quartier vont être prochainement organisées afin que nous puissions venir à votre rencontre pour échanger ensemble. Pour ce faire, nous avons déterminé 4 grands secteurs au cœur desquels seront programmées les réunions suivantes :



quartier « Campagne lapalissoise » : du Moulin Marin, en remontant vers Monchenin et jusqu'aux extrémités nord et nord-est de la commune

Salle de la Grenette - vendredi 17 décembre à 20h00

quartier « Haut de la ville » : de la rive droite de la Besbre, à la « Petite Tèche » et jusqu'à l'extrémité est de la commune

Salle de la Grenette - vendredi 19 novembre à 20h00

quartier « Montplaisir, centre-ville, les Joncs » : des « Joncs », en remontant la Besbre vers la rue Churchill, puis l'ex-RN7, les écoles, Bellevue et jusqu'à l'extrémité sud-ouest de la commune

Gymnase B. Le Provost - vendredi 10 décembre à 20h00

quartier « Faubourgs, Charles de Gaulle, Baudin, Noyeraie » : de la place de la République, à la rue du Président Roosevelt, à la rue Roumeau, à la Noyeraie jusqu'à l'extrémité sud de la commune

Télécentre, 26 rue Churchill - vendredi 26 novembre à 20h00

Nous espérons vous compter nombreux afin d'échanger et de recueillir les idées de chacun.

Une naissance, un arbre : 20 arbustes prendront racine en terre lapalissoise

Dans le cadre de cette initiative, à chaque naissance, les heureux parents seront invités à planter un arbuste sur l'un des terrains identifiés par la municipalité.

Cette année, un budget de 5.000 euros TTC est alloué à l'opération qui permet non seulement d'agir en faveur de l'environnement mais également de symboliser l'attachement de chaque enfant à la ville.

Dans les faits, en novembre 2021, après tirage au sort pour déterminer l'essence de l'arbre à

planter, 20 familles seront invitées à participer à la cérémonie de parrainage qui se déroulera pour ce premier programme de plantation : rue André Roumeau.

A cette occasion, après un travail préalable des services techniques, les familles termineront sommairement la mise en place de la terre et pourront recueillir des informations sur l'essence de l'arbre auprès des agents avant d'immortaliser le moment par une photo de famille.

La famille pourra suivre l'évolution de l'arbuste grâce à la remise d'un certificat de parrainage avec un schéma du site indiquant la position de l'arbre.

Par ailleurs, pour aller plus loin dans cette action, un concours de dessin a été organisé. Ainsi les enfants de l'école élémentaire ont laissé place à leur imagination en soumettant au jury une proposition de logo, lequel sera repris sur le certificat de parrainage.

Cette initiative est amenée à être reconduite, les enfants nés en 2021 pourront planter leur arbre en 2022 !



Des nouveautés dans votre quotidien

Nouvelles perspectives alléchantes pour les repas à domicile

Dans le cadre de la restructuration de l'EHPAD de LAPALISSE qui est en cours, une nouvelle cuisine commune est actuellement réalisée dans les locaux situés au rez de chaussée du pavillon Harmonie.

Le financement de cette réalisation est assuré pour moitié par l'EHPAD et pour moitié par la communauté de communes du Pays de Lapalisse. Elle permettra d'élaborer les repas pour les résidents, les bénéficiaires des repas à domicile, les élèves des écoles élémentaire et maternelle et les enfants accueillis dans les centres de loisirs, soit entre 800 et 1000 repas par jour, 5 jours sur 7.

Pour rendre ce service plus performant, la brigade sera renforcée et le chef cuisinier ainsi que son second partiront 3 jours en formation à l'école de cuisine DUCASSE à Paris.

Par ailleurs, une prospection va avoir lieu, afin de rechercher des fournisseurs locaux en produits alimentaires frais, en fruits et légumes, viandes et fromages.

Les repas à domicile élaborés dans ces nouvelles conditions continueront à être distribués aux personnes qui en font la demande sur le territoire de la communauté de communes Pays de Lapalisse.

Le Service de Portage de Repas A Domicile (SPRAD) en quelques chiffres

- 25 ans d'existence
- 70 bénéficiaires en moyen
- 16.000 repas distribués par an
- 1 tarif : **7,35 € le repas** pour les résidents de la communauté de communes
- des aides mobilisables pour un soutien au financement

Responsable du SPRAD :
Nadine CHASSOT

Communauté de Communes
04 70 99 76 29
accueil@cc-paysdelapalisse.fr

A partir du 3 janvier 2022, l'accès à la déchetterie de Saint-Prix se fera sur présentation d'un badge d'accès.

Pourquoi un badge d'accès ?

Les badges d'accès vont permettre au SICTOM Sud-Allier de mieux contrôler la provenance des déchets déposés dans la déchetterie.

Ce système permettra de mieux appréhender les quantités déposées par les différents usagers et de simplifier la facturation des dépôts des professionnels.

Pour les particuliers : 1 badge / foyer

Pour les collectivités et les professionnels : 1 badge / véhicule

Comment obtenir son badge ?

Le SICTOM distribuera dans les boîtes aux lettres un bulletin d'informations et d'adhésion.

Vous pourrez compléter le bulletin d'adhésion et l'envoyer avec des pièces justificatives au SICTOM Sud - Allier, ou bien faire cette démarche par Internet.

Des bulletins d'adhésion seront aussi à disposition à la déchetterie.

Comment utiliser son badge ?

1) Vous présentez votre badge au portique avant tout déchargement.

2) Le portique enregistre votre provenance et votre catégorie (particulier, professionnel ou collectivité).



Pour tout renseignement, contactez le SICTOM Sud - Allier : 04 70 45 51 67

<https://aces-dechetterie-sictom.horanet>